

**VILLE DE NEUFCHATEAU - URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame Jacob Sandrine demeurant Rue de la Cateleine 48 à 6810 Chiny.

Le terrain concerné est situé La Roquignole, 1 à 6840 Neufchâteau et cadastré division 3, section C n°127A.

Le projet est de type : construction d'une maison d'habitation unifamiliale et démolition, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061/27.50.94) durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand'Place, 3 à 6840 Neufchâteau et le 14.12.2021 après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.


Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)



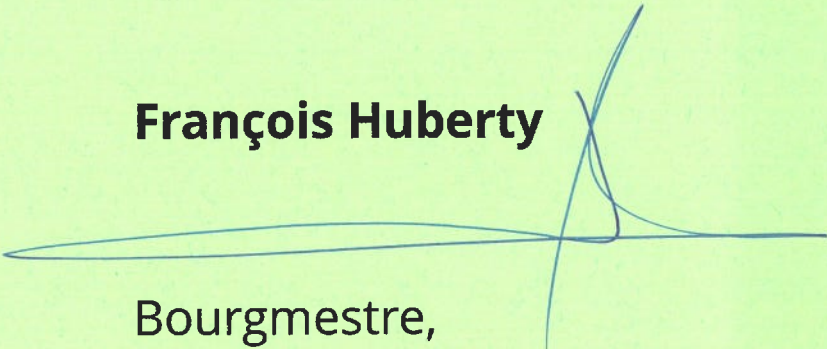
**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/12/2021 au 23/12/2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Grand'Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@neufchateau.be](mailto:commune@neufchateau.be)

**Jean-Yves Duthoit**

  
Directeur Général,

**François Huberty**

  
Bourgmestre,